



PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 14/03/2023

OUVERTURE DE LA TÉLÉDÉCLARATION DES PERTES DE RÉCOLTE SUR POMMES, POIRES, NOISETTES ET KIWIS SUITE AU GEL DE PRINTEMPS 2022.

Le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) au cours de sa consultation électronique ouverte du 23 février au 1^{er} mars 2023 a reconnu l'état de calamité agricole suite au gel du 1^{er} au 5 avril 2022 pour les pertes de récolte sur pommes, poires, noisettes et kiwis pour les communes suivantes :

Allasac, Arnac-Pompadour, Ayen, Benayes, Beyssac, Beyssenac, Chabrignac, Chanteix, Conceze, Condat-Sur-Ganaveix, Donzenac, Espartignac, Estivaux, Eyburie, Juillac, Lagraulière, Lamongerie, Lascaux, Louignac, Lubersac, Masseret, Montgibaud, Objat, Orgnac-Sur-Vezere, Perpezac-Le-Blanc, Perpezac-Le-Noir, Pierrefitte, Rosiers-De-Juillac, Sadroc, Saint-Aulaire, Saint-Bonnet-L'enfantier, Saint-Bonnet-La-Rivière, Saint-Cyprien, Saint-Cyr-La-Roche, Saint-Eloy-Les-Tuileries, Saint-Germain-Les-Vergnes, Saint-Jal, Saint-Julien-Le-Vendomois, Saint-Martin-Sepert, Saint-Pardoux-Corbier, Saint-Pardoux-L'ortigier, Saint-Robert, Saint-Solve, Saint-Sornin-Lavolps, Saint-Viance, Saint-Ybard, Sainte-Fereole, Salon-La-Tour, Segonzac, Segur-Le-Chateau, Troche, Ussac, Uzerche, Varetz, Vars-Sur-Roseix, Vigeois, Vignols, Voutezac, Yssandon.

Les agriculteurs concernés pourront déposer leur demande d'indemnisation par **télédéclaration** via la plateforme en ligne TELECALAM à partir **du vendredi 17 mars jusqu'au lundi 17 avril 2023**.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet des services de l'État en Corrèze :

<https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-alimentation/Agriculture-et-foret/Agriculture/Les-calamites-agricoles>

Pour tout renseignement complémentaire :

Service économie agricole de la DDT

Nathalie JOFFRE : 05 55 21 81 45

Eric DELANNOY : 05 55 21 82 38

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex